

**MAIRIE DE SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Nombres de Conseillers :		L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin, à 20 heures 30 minutes,
En exercice	10	le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
Présents	08	DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir	0	ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants	07	Didier LECOURT, Maire.
Pour	07	
Contre	00	Date de la convocation : 17/06/2019
Abstention	0	

**PRÉSENTS :** MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, CHEVASSUT Stéphan, VILLETTE Roger, FOURCADE Dominique, MMES BORTOLUZZI M, LECOURT Valérie, RONCALLI Sandrine.

**EXCUSÉES :** Mme LATAPYE C, MAURIN M

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr Dominique FOURCADE

**N° 2019/028****Objet : Prix de vente au M2 pour aliénation des chemins**

Suite à la vente de plusieurs parcelles sur la commune, Monsieur le maire expose qu'il est possible d'aliéner plusieurs chemins ruraux et qu'il faut en fixer le prix au M2 qui comprend les frais de géomètre, commissaire-enquêteur, notaire et parution dans la presse.

Les chemins dont l'aliénation est possible sont :

- CR n° 23 de Déjean
- CR n° 24 de Faugeroux
- CR de Lavau
- CR n° 36 de Courtieu en partie

Après discussion, il est proposé la somme de 1.50 € et cela est voté à l'unanimité des votants, Monsieur CHEVASSUT ne participant pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Au registre sont les signatures.

Le maire,  
D. LECOURT

